

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juillet 2020  
Rapporteur :  
Madame Yvonne RAINERO**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/07/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2020  
(accusé de réception du 07/07/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Election du (de la) maire de la commune de Quimper**

**Le conseil municipal de la commune de Quimper étant installé, il convient de procéder à l'élection du maire de Quimper.**

\*\*\*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L.2121-1, L.2122-4 et L.2122-7, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du maire de la commune de Quimper, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

\*\*\*

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal élit au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans les conditions annexées au procès-verbal et ci-dessous, madame Isabelle ASSIH, maire de la commune de Quimper.

<i>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>48</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	<i>10</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>38</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>20</i>
<i>Suffrages obtenus par la candidate Isabelle ASSIH :</i>	<i>38</i>